

Conseil Municipal du 22 février 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-deux février, à vingt heures, le conseil municipal, convoqué le 16 février 2022, s'est réuni salle Marcel Bouguen sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, M. Jean-Michel LALLONDER, Mme Danielle SALAUN, Mme Christine LE ROY CASTEL, M. Claude FILY, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Nadine BIHAN, M. Olivier CREC'HRIOU, M. Sylvain SABATHIER, Mme Laurence GUEGANTON, M. Jean-Yves AOULINI, M. Steven MADEC, Mme Laure LE CORRE, Mme Carole LE HIR SALIOU, M. Damien SIMON, Mme Agnès BRAS-PERVES, Mme Hélène TONARD, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, M. Mickaël QUEMENER, M. Paul TANNE et Mme Stéphanie VOJNITS.

Absent : Mme. Hélène KERANDEL qui a donné procuration à M. Fabien GUIZIOU et Mme Chantal LE GOFF qui a donné procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT.

Secrétaire : M. Damien SIMON.

La séance est ouverte à 20 heures 04.

Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Attribution de marchés après consultation des entreprises selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123 1° du Code de la commande publique :

- Aménagement des abords de l'Espace Louis Coz
 - Entreprise SPARFEL pour un montant de 109 844.14 € HT soit 131 812.97 € TTC
- Location-entretien des vêtements de travail
 - Entreprise INITIAL SAS pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT soit 60 000 € HT sur toute la durée du marché reconductions comprises (4 ans).

Demande de subvention :

- Demande de subvention auprès du département pour des études avant rénovation de deux statues de saintes (Notre Dame de Locmaria et sainte inconnue) :
 - Montant estimatif du projet : 3 770.00 € HT
 - Taux d'intervention : 35 %, soit 1 320.00 € HT

Le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour rajouter un point supplémentaire concernant la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ajout de ce point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021

Sylvie RICHOUX signale une erreur dans le PV concernant le montant des dons pour la collecte alimentaire. Il s'élève à 748 € et non 428 €.

Le Maire indique que cela sera rectifié.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Débat d'orientations budgétaires 2022

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les

engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. »

Suite à la présentation du rapport ayant été transmis aux conseillers municipaux avec les convocations à la présente séance, puis à la tenue du débat, le conseil municipal sera invité à prendre acte de ce débat par délibération.

Agnès BRAS-PERVES s'exprime au nom de la liste.

« Le débat d'orientation budgétaire est un rendez-vous essentiel. Encore faut-il en faire un véritable exercice de transparence et de pédagogie, proposer des scénarios prospectifs, animer le débat entre élus. Nous demandons le report du débat. En effet, nous voulons siéger comme minorité constructive et pour cela nous avons besoin d'éléments. Nous ne disposons pas des comptes administratifs 2021. Par ailleurs, aucune commission n'a eu lieu pour préparer le conseil. Nous n'avons aucune information sur les projets, les options possibles... Nous ne prendrons donc pas acte de ce débat ce soir. Nous le déplorons vivement. Les Plabennecois méritent mieux. »

Le Maire annonce poursuivre la séance.

La liste Un avenir à partager quitte la salle à 20h11.

Marcel LE FLOCH, adjoint aux Finances, fait une présentation du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé transmis avec les convocations du conseil municipal.

Contexte financier national

Dotation globale de fonctionnement : crédit global maintenu à 18,3 Md€ ; progression de la dotation de solidarité : + 95 M€ ; dotation nationale de péréquation figée.

Dotations d'investissement (DETR et DSIL) : crédit global maintenu à 2,103 Md€.

Fiscalité directe locale : suppression de la Taxe d'habitation des résidences principales progressivement généralisée, compensée par l'Etat et par le transfert de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3,4 %. Compensation partielle par l'Etat de l'exonération de taxe foncière des logements sociaux.

Autres dispositions : création d'une cotisation au CNFPT pour la formation des apprentis.

Recettes de fonctionnement

Dotations de l'Etat : stabilité de la dotation forfaitaire de DGF (915 K€), de la DNP (357 K€) et des dotations de compensation (194 K€). Progression de la DSR (968 K€ en 2021). Dotation de solidarité de la CCPA en baisse de 11 841 €, soit un montant de 107 309 €.

Fiscalité : revalorisation forfaitaire de 3,4 % des bases fiscales. Pas d'évolution des taux. Evolution du produit attendu : + 183 000 €.

Attribution de compensation CCPA : montant identique à 2021 : 44 225 €.

Fonds de péréquation intercommunal : montant identique à 2021 : 160 K€

Reversement par le budget annexe Enfance-jeunesse des charges de personnel N-1 : montant déterminé à l'examen du compte administratif 2021

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel. Effectifs : 113 emplois dont 77 titulaires et 36 contractuels. Mesures d'ordre national : hausse du SMIC pour les agents contractuels et reclassements indiciaires pour les agents fonctionnaires. Prime de précarité pour contrats ≤ 1 an. Nouvelle cotisation pour financer l'apprentissage.

Provision pour application des protocoles sanitaires et pour assurer la continuité des services au public.

Recensement de la population. Recrutement d'un manager de commerce de centre-ville.

Objectif maximal d'évolution : + 2,2 % (hors recensement et manager de commerce).

Charges à caractère général.

Dépenses énergétiques, fournitures d'entretien, maintenance, spectacles culturels, etc.

Facteurs externes : inflation, prix des carburants et des fluides, contraintes réglementaires, etc.

Economies déjà obtenues : marges de manœuvre désormais plus limitées.

Adhésion à l'association Ener'gence pour développer une démarche de maîtrise de l'énergie et de réduction des factures de fluides.

Augmentations des prix de l'énergie, des coûts de construction et des carburants.

1ère année complète de fonctionnement de l'espace Louis Coz

Crise sanitaire : des dépenses supplémentaires compensées par la diminution de certaines dépenses. Retour potentiel d'une activité normale des services et activités en 2022.

Objectif maximal d'évolution : + 5 % (par rapport à 2019).

Charges de gestion courante.

Subvention d'équilibre du budget annexe Enfance-jeunesse :

- fortement conditionnée à l'évolution des charges de personnel de ces services et des participations des familles et des subventions de la CAF

- incidences de la crise sanitaire

Contributions et participations aux écoles privées de la commune et aux écoles d'autres communes : en fonction de l'évolution du nombre d'élèves et du montant par élève

Subventions aux associations et à l'école de musique : maintien des enveloppes

Objectif maximal d'évolution : + 1,5 % sous réserve de la subvention d'équilibre du budget Enfance-jeunesse

Charges financières.

Intérêts des emprunts, y compris nouvel emprunt 2022 : 148 K€

Provision pour intérêts d'un crédit de trésorerie

Dépenses d'Investissement.

Un niveau budgétaire de dépenses d'équipement ambitieux :

- Pôle associatif et social : soldes des marchés, 2ème étage, matériels, extérieurs
- Ecole maternelle, salle Marcel Bouguen, logement étage Poste
- Voirie, effacement de réseaux, éclairage public, cheminements doux
- Réaménagement urbain : ilot Jestin et Callac
- Préservation du patrimoine
- Installations sportives
- City Park et aires de jeux
- Maintien en état des équipements, sécurité, accessibilité, matériels

OPERATION	Montant
Groupe scolaire	858 800
Services administratifs	287 800
Voirie-Services techniques	1 971 000
Foncier	224 200
Espaces verts	77 200
Sport	639 300
Locaux associatifs	421 400
Culture	68 100
Enfance-jeunesse	161 200
Patrimoine-cimetière	151 100
Pôle social et associatif	1 490 100
Aménagement urbain	354 200
Environnement	285 300
TOTAL	6 989 600

Recettes d'Investissement

Recettes restant à réaliser de l'exercice 2021 : 1 061 622 €

Recettes nouvelles : Subventions : 228 000 €. Cessions foncières : 792 000 €. FCTVA : 856 000 €. Taxe d'aménagement : 70 000 €. TOTAL : 1 946 000 €

Autofinancement : Excédent de fonctionnement reporté : 2 116 000 €. Amortissements : 352 000 €. Virement de la section de fonctionnement

Emprunt d'équilibre : 2 000 000 € maximum

Budget Annexe Enfance-Jeunesse

Niveau budgétaire total de fonctionnement : 1 747 468 €

Charges de personnel : 80 % des dépenses

Activité et organisation des services Enfance et Petite Enfance perturbées par les conditions sanitaires

Subvention d'équilibre du budget général et évolutions tarifaires seront déterminés après examen des bilans financiers 2021 et des budgets prévisionnels 2022

Evolution prospective des dépenses courantes

Evolutions annuelles : charges à caractère général : 5 % en 2022 puis 2 %. Charges de gestion courante : 1,5 %.

Charges de personnel : 2,2 %

Evaluation des charges de fonctionnement courant. 2022 : 7 234 K€. 2023 : 7 380 K€. 2024 : 7 530 K€

Evolution prospective des recettes courantes

Evolutions annuelles : produit des impôts et taxes : 4 % en 2022 puis 2 %. Dotations et participations : 1 %.

Autres produits de gestion courante : 1,2 %

Evaluation des produits de fonctionnement courant : 2022 : 9 938 K€. 2023 : 10 109 K€. 2024 : 10 282 K€

Evolution prospective de l'endettement

En-cours au 31/12/2021 : 7 294 995 €. Remboursement prêt relais. Un emprunt d'équilibre : 2 M€ maximum.
Annuité 2022 (99 €/habitant) : inférieure à l'annuité 2015 et à la moyenne des communes

Evolution prospective de l'épargne

Epargne nette (en K€)	2022	2023	2024
	1 860	1 849	1 882

Les orientations budgétaires permettront de préserver une épargne nette de plus de 1,8 million d'euros à la fin de l'exercice 2024.

Evolution prospective des dépenses d'équipement

Un niveau budgétaire d'investissement ambitieux et un emprunt d'équilibre en 2022

La situation financière de la commune restera favorable avec un endettement maîtrisé et un bon niveau d'épargne

Des marges de manœuvre pour le financement de nouvelles opérations d'investissement :

- Maintien en état du patrimoine bâti et routier de la commune
- Poursuite des aménagements de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie
- Renouvellement de l'équipement des services et installations sportives, culturelles, scolaires, etc.

Des études de faisabilité en 2022 pour préciser les investissements qui seront programmés à compter de 2023.

A l'issue de cette présentation, le Maire prend la parole et indique que l'attitude des élus de l'opposition est contraire à leur déclaration, il est dommage de ne pas rester alors qu'ils auraient pu s'exprimer.

Elle poursuit en indiquant qu'en 2022, il faut terminer ce que l'on a commencé comme l'Espace Louis Coz. Il faut ensuite s'atteler à la réduction des dépenses énergétiques en rénovant notamment la salle Marcel Bouguen. Il y a aussi la rénovation du réseau routier. Il faut entretenir l'école du lac, de gros travaux sont prévus cette année. Cela sera bénéfique autant aux enfants qu'au personnel. Il faut poursuivre l'entretien du patrimoine comme les chapelles ou l'église. Il faut aussi accompagner les sportifs avec des rénovations et des études de travaux. Le budget sera ambitieux, à la hauteur des attentes des plabennecois.

Damien SIMON interroge sur la durée de l'emprunt qui serait réalisé. Marcel LE FLOCH indique qu'il serait de 15 ou 20 ans.

Sylvain SABATHIER demande quand seront achevés les travaux de la Forge de Lanorven. Marie-Annick CREAC'HCADEC indique que l'inauguration aura lieu en septembre. Le souhait est de pouvoir faire vivre la Forge et accueillir des scolaires par exemple.

Laure LE CORRE s'interroge sur les conséquences du départ de la minorité. Le Maire répond qu'elle n'a pas de conséquences, ils pourront tout de même voter le budget à la prochaine séance.

Olivier CREC'HRIOU s'interroge sur l'intérêt de ce départ car c'était justement l'occasion d'échanger.

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, puis à la tenue du débat, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2022.

3. Demande de subvention au Département pour réhabilitation de l'ancien logement de la poste

Le Conseil départemental a récemment lancé son nouveau dispositif d'accompagnement, dénommé « Pacte Finistère 2030 ».

La commune peut solliciter un soutien financier du département au titre du volet 1 : Petits projets des communes réalisés dans l'année, pour le projet suivant :

- Réhabilitation de l'ancien logement de fonction de la poste pour y créer deux logements d'urgence- Estimation : 150 000 € HT- Début des travaux : premier semestre 2022

Le taux d'intervention sollicité est de 35 %.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux	150 000,00 €	Subvention Conseil Départemental	53 000,00 €
		Etat DSIL rénovation énergétique	20 000,00 €
		Auto-financement	77 000,00 €
Total	150 000,00 €	Total	150 000,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette opération et autorise le Maire à solliciter le soutien financier du Département.

4. Création de poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Vu la Circulaire du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 30 avril 2021,

Afin d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail et compte tenu des besoins et de l'organisation du multi-accueil municipal,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences pour exercer les fonctions d'agent de crèche dans les conditions suivantes :
 - Missions : assurer l'encadrement et la sécurité d'enfants, animer des activités adaptées et participer aux tâches courantes de l'établissement.
 - Durée : 11 mois
 - Date d'effet : 1er mars 2022
 - Durée hebdomadaire de travail : 30 h
 - Rémunération : SMIC
- D'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.
-

5. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population de la commune a été réalisé du 20 janvier au 19 février 2022.

Par délibération en date du 7 décembre 2021, le conseil municipal a déterminé la rémunération des agents recenseurs.

Compte tenu de l'augmentation du coût des carburants, il est proposé au conseil municipal, pour les 13 agents ayant achevé leur mission, de réévaluer le montant forfaitaire de frais de déplacement à 120 € par secteur aggloméré et à 180 € par secteur diffus.

Approbation à l'unanimité.

Autre information du Maire :

Le conseil municipal se réunira le 31 mars 2022 à 18h pour le vote des budgets.

La séance est levée à 20h54.